

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 02/05/2023  
Reçu en préfecture le 02/05/2023  
Publié le  
ID : 089-218904183-20230502-DC23\_089-AU



affiché le 02/05/23

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023 – 089

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations*

### **SPORT**

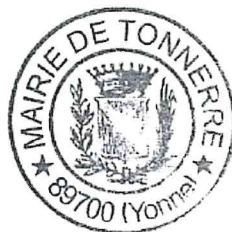
### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE ET DU GYMNASE POUR LA MANIFESTATION YONNE SPORT SENIORS 2023**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le Conseil Départemental organise l'opération « Yonne Sport Séniors 2023 » ;
- Considérant que la ville de Tonnerre remplit les conditions d'accueil de cette manifestation par ses équipements sportifs et qu'elle souhaite accueillir cette manifestation à destination des séniors ;

### **DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention n° 2023-YSS-8, aux conditions suivantes :
  - Locaux : gymnase et piscine,
  - Date : 05/10/2023,
  - Montant : gratuit ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins des collectivités.



A Tonnerre, le 25 avril 2023,  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre